

### Session 2.4

## **Groupe chantier « Pratiques préfectorales »**

Mardi 24 novembre de 17H à 19H

*Animation* : Claudia Charles (Gisti)

*Déroulé de la session* :

- Bilan du groupe chantier et analyse de ses difficultés (Maria Ouko (AL de l'Aisne))
- Tour de « table » : attentes, préoccupations et envie des participant-es vis-à-vis de ce groupe chantier
- Intervention : une proposition d'action concrète autour de la thématique des pratiques préfectorales (Violaine Carrère (Gisti))
- Temps d'échange autour de la proposition formulée et des pistes de travail annexes

### **Bilan et réflexions du groupe chantier :**

#### **Maria Ouko / Assemblée locale de l'Aisne :**

Ce groupe chantier « Pratiques préfectorales » s'est mis en place à la suite d'une décision prise lors de la deuxième session nationale, où le besoin d'approfondir les relations avec les préfetures s'est fait largement sentir. L'accompagnement des migrants est au cœur des actions bénévoles des Assemblées Locales, partout sur le territoire. Un accueil digne, telle est la préoccupation des EGM.

Tout d'abord, il a été fait le constat que toutes les préfetures n'appliquent pas la réglementation en vigueur de la même façon, bien que la loi soit la même pour tous. Un ciblage d'approche des préfetures une par une est indispensable. La spécificité des Préfets rend difficile l'élaboration d'une stratégie globale pour faire face aux mauvaises pratiques. Il faut, de ce fait, un ciblage préalable Préfecture par Préfecture. Nous n'avons pas réussi complètement à récupérer la spécificité de chaque Préfecture : un travail préalable de collection d'informations devra être fait via un outil plus adapté et plus souple que la messagerie. Il faut aussi revoir le rôle des personnes-relais Etats Généraux dans chaque AL.

Le pouvoir discrétionnaire des Préfets est également un problème dont il faut tenir compte et la démarche ne peut se faire qu'au cas par cas.

Il faut noter que l'objet-même de cet atelier a difficilement trouvé sa formulation. Fallait-il se concentrer sur les relations avec les Préfets pour s'opposer la plupart du temps à la non-réponse dont ils font preuve, telles les demandes réitérées de mise à l'abri, comme la loi l'exige, ou bien se situer essentiellement sur le plan administratif afin d'améliorer les relations par la prise de rendez-vous en vue du dépôt de demande d'asile, du renouvellement des titres de séjour, des dépôts de référés.

Le groupe chantier, après bien des difficultés à trouver son axe de travail, s'est centré sur les questions plus générales pour répondre à des interrogations communes.

Chacun des participants à cette réflexion a constaté que presque toutes les Assemblées Locales ont été confrontées aux mêmes difficultés, néanmoins, le Groupe chantier remarque qu'il a été difficile au cours des mois écoulés de recueillir les informations venues des AL.

La situation COVID imprévue a rendu encore plus difficiles à cerner les pratiques préfectorales. Est-ce que telle mauvaise pratique est transitoire, ou partie pour durer ? Il va falloir faire la différence entre ce qui déviait avant, ce qui existe en cette situation justifié par l'état d'exception, et ces nouvelles mauvaises pratiques qui vont perdurer. Encore une couche de complexité.

#### **Productions du groupe chantier :**

- Il est nécessaire de présenter des documents précis, c'est pourquoi le groupe chantier a élaboré une fiche qui liste les documents indispensables, particulièrement à l'attention de l'accompagnant, ajoutant quelques conseils sur la conduite à tenir. Disponible ici : <https://eg-migrations.org/Fiche-pratique-Accompagner-une-personne-etrangere-en-prefecture>
- Lettre à tiroirs permettant d'interpeller la préfecture en particulier durant le confinement pour avoir les renseignements nécessaires sur les dispositifs applicables. Disponible ici : <https://eg-migrations.org/Reouverture-des-services-administratifs-interpellons-nos-prefectures>

*Après la présentation du travail du groupe chantier, le débat s'est rapidement engagé avec les 50 participants pour cette séquence de la Session Nationale EGM. Si tous n'ont pas pris la parole, le « chat » a permis de noter la réactivité de chacun. Certaines interventions ont été reprises dans ce compte rendu.*

#### **Récapitulatif des principaux échanges :**

Il a été décidé de **travailler à proposer des réponses communes pour tous**. Autre décision : la question de l'hébergement ne peut être traitée par ce groupe chantier, **seules les difficultés administratives y sont étudiées**. De même les pratiques préfectorales qui entourent l'accueil des jeunes MNA font l'objet d'un chantier spécifique à leur égard : « Se pose le problème de l'alternance : contrat avec un employeur. La préfecture refuse aux jeunes le droit de travailler et d'être embauchés, même après 6 mois de présence en France. »

La pandémie a permis de faire ressortir ces nombreuses difficultés, notamment celles rencontrées directement par les migrants en créant une grande confusion. En effet, la période du confinement a bouleversé les calendriers et remis en cause les rendez-vous déjà pris. Parfois il a fallu repartir à zéro. L'absence de courrier de convocation ajoutée aux difficultés venant de la fermeture des préfectures et de l'interdiction de se déplacer, a créé un grand désarroi chez les demandeurs et multiplié le travail des bénévoles. Des milliers de dossiers se sont entassés, avec des délais de réponse qui s'allongent (parfois plus d'un an pour les demandes d'AES).

« Certaines préfectures n'ont pas procédé à des reconvoctions pendant la fermeture des services, contrairement à ce qui était indiqué sur le site » déplore-t-on vers **Nancy**, et ailleurs sans doute. On doit constater une inégalité de traitement selon les régions. Et l'exilé est toujours démuné, il attend...

**Les délais de réponse font aussi question** : « qu'est ce qu'un délai raisonnable » pour apporter une réponse à quelqu'un qui n'a d'autre solution que la rue ? Certes la présence des militants apporte soutien et assistance, allant jusqu'à l'hébergement. Mais on s'interroge sur le risque que les institutions se défaussent ainsi de l'obligation légale de mise à l'abri sur la bonne volonté des bénévoles.

Les délais de réponse aux demandes d'asile sont aussi une préoccupation très importante, car des milliers de dossiers sont en attente de traitement. Or derrière ces dossiers, ce sont des vies en suspens pour des mois, des années. Ces attentes engendrent une incapacité à entrevoir un avenir, à se projeter

vers une nouvelle vie. De même pour la perception des allocations, l'ADA, refusées aux déboutés. La loi parle de « délai raisonnable pour une réponse ». Qu'en est-il ? La Cimade et le Gisti ont fait une note à l'attention des personnes mises en difficultés par suite de réponse trop tardive afin d'exercer leur droit.

Depuis peu, **la numérisation des dossiers** s'est engagée. Tous Migrants mentionne une évolution à venir de cette pratique à l'adresse des étudiants étrangers l'ANEF\*.

Est également évoquée la question de **l'exigence par la préfecture de certains documents au-delà du cadre légal pour le dépôt d'un dossier**. Cette remarque est reprise dans la fiche d'accompagnement proposée par le groupe chantier : « l'aspect aléatoire des pièces complémentaires que l'on demande dans les dossiers. Parfois des exigences absurdes. La préfecture de l'**Aude** refuse systématiquement le titre étudiant ».

Il y a de l'amélioration dans les relations avec la préfecture, selon un militant de l'**Isère** : a lieu une réunion mensuelle avec le service de la Préfecture avec un tableau pour prendre les RDV, loin de correspondre avec la réalité du terrain ». Un autre militant ajoute « Tandis que d'autres ne régularisent jamais. » Constat de situation de blocage et de contacts difficiles avec presque toutes les préfectures. Les dossiers s'entassent, mais il est signalé un exemple encourageant : **RESF 94** par exemple a le privilège de pouvoir déposer 180 dossiers par an. **L'AL 33** a rencontré des élus de Bordeaux pour obtenir une réunion tripartite avec la préfecture. Courrier adressé par ces élus pour obtenir ce RV. A voir...

Ces remarques prouvent à la fois la disparité des pratiques préfectorales auxquelles s'opposent des moyens de pression différents. Tous sont abordés : les courriers, les multiples rassemblements de protestation devant les préfectures réunissant les associations, des collectivités, et de nombreuses tenues de conférences de presse. On note aussi la possibilité de s'appuyer sur la Défenseure des Droits Claire Hédon.

Il est important de signifier que derrière ces pratiques, les expulsions ordonnées par le Préfet, la Préfète, (sujet abordé dans d'autres groupes-chantiers EGM), sont à combattre de toutes nos forces.

### **Une proposition d'action : mobilisation sur la dématérialisation des rendez-vous en préfecture :**

#### **Violaine Carrère / Gisti :**

Obtenir un rendez-vous pour demander le droit d'un dépôt de demande d'asile ou de demande de titre de séjour est une question primordiale. Les files d'attente devant les préfectures dès le petit matin ont été supprimées et remplacées par l'obligation de rendez-vous par téléphone, ou par internet. Cette mesure a complexifié les démarches en exigeant des personnes exilées de se concentrer sur cette unique tâche, le standard étant pratiquement inaccessible. Constat : « Cette pratique ne doit pas être l'unique possibilité de contact. Cela doit rester une option et non une obligation. »

En juin 2020, le Conseil d'Etat a considéré que lorsqu'un rendez-vous doit être obtenu par internet, la personne peut s'estimer lésée et donc peut recourir à la « mesure utile ». Une médiation peut être engagée.

10 décembre 2020 : Les associations telles que RESF, LDH, Cimade, Fasti, Gisti, Collectifs de Sans-Papiers tentent de renouveler des dépôts groupés. Avec l'aide d'un staff d'avocats qui soutiennent cette cause. Intéressant de profiter de la SN pour proposer que d'autres régions se saisissent de cette initiative de dépôts groupés de requête en référé « mesure utile ».

La question de la preuve des multiples tentatives d'accès aux services se pose, car il faudra le démontrer dans le cadre de cette saisine du Tribunal en référé. La personne a l'obligation de prouver son implication et sa constance à tenter de joindre l'inaccessible préfecture, lister les appels, et désormais faire des copies d'écran. Une petite note explique comment faire des captures d'écran.

### Discussion et compléments d'informations :

Il est très vite apparu que la priorité du groupe chantier devait être de réagir à cette question de la dématérialisation des rendez-vous, qui se révélait être un premier obstacle à franchir pour la personne exilée. Car, sans prise de rendez-vous ou dépôt de la demande d'asile, aucune aide matérielle ne lui est apportée, la rue reste la seule issue.

Exemple : « Ici, **dans le Finistère**, la prise de rendez-vous, que ce soit pour une première demande de titre ou un renouvellement, ne peut se faire qu'en ligne. Un blocage de la communication est intervenu suite à une stratégie de confrontation directe. Le principal souci étant que les "agendas" sont généralement pleins, et quand par miracle un créneau se libère, le délai moyen est de 5 voire 6 mois». En fait, tenir le demandeur soumis à cette tâche obsédante, le décourager, tout cela fait partie d'une volonté délibérée de décourager de la part les préfectures.

Une intervenante de **la Cimade 93** rapporte : « Pour les référés : on arrive à un vrai problème de stratégie et de choix politique qui se reflète dans les débats. Soit on fait ce qu'a décidé le collectif 93 avec les avocats avec les captures d'écran etc... mais alors le tribunal administratif devient un échelon de plus pour obtenir un RV. Ou alors on fait des actions : renvoyer un mail et cumuler des mails. »

Une autre action **dans le 91** : un avocat a obtenu 6 décisions favorables suite au dépôt de référés « mesures utiles ». Bon procédé apparemment.

Par ailleurs, **le Gisti** recommande : « Ne pas transférer sur les tribunaux administratifs la pression que nous voulons mettre sur les préfectures. Cette restriction des RV est une façon de limiter le nombre de régularisations et de titres séjours. Volonté délibérée de décourager. »

### Conclusion :

Les pratiques préfectorales ont été dénoncées, mais il faut aller au-delà. Il faut pour l'année à venir se concentrer sur :

- les conséquences de la dématérialisation, avec la proposition d'établir une fiche « dépôt de référé »
- la numérisation des dossiers, proposer une campagne ?
- les délais de réponses des préfectures
- l'absence totale de régularisation

Il nous faut, au-delà du groupe chantier, **travailler sur une plus grande concertation entre les AL, une méthode pour avoir des remontées plus précises d'informations, et revoir les moyens de communication entre AL, notamment les listes de diffusion « relais » et « agora ».**

Ce chantier concentre les difficultés de l'accueil des personnes exilées dues aux pratiques préfectorales, c'est pourquoi il est nécessaire d'y être plus nombreux pour les résoudre et revoir le rôle des personnes-relais Etats Généraux dans chaque AL. Il faut aussi dénoncer, mais surtout trouver des moyens d'action pour infléchir ces pratiques douteuses et ne pas rester au stade de la communication.

---

### **Annexe 1 – Liste des participant-es**

#### **43 participant-es**

Assemblée locale de Bordeaux (x2)  
Assemblée locale de Caen  
Assemblée locale de l'Aisne  
Assemblée locale de la Loire  
Assemblée locale de La Rochelle  
Assemblée locale de Nancy  
Assemblée locale de Paris  
Assemblée locale de Reims  
Assemblée locale du Tarn  
Assemblée locale Sud Drôme Nord Vaucluse (x2)  
Association BANTA – Lille  
Association des familles victimes du saturnisme  
Association juvisienne pour l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile  
CCFD-Terre Solidaire – Réseau Migrations  
Collectif des Etudiants de Galois et leurs amis  
Coordination EGM  
Cuisine Sans Frontières Grenoble  
Emmaüs France  
Fasti  
Femmes de la Terre (x2)  
Gisti (x2)  
La Cimade - collectif local de Montreuil (93) (x2)  
La Cimade Ile de France  
La Cimade Toulouse  
Ligue de l'Enseignement / FOL Savoie  
Ligue des Droits de l'Homme  
Ligue des Droits de l'Homme / RESF Paris  
Ligue des Droits de l'Homme 90  
Ligue des Droits de l'Homme Belfort  
Ligue des Droits de l'Homme Champagne Ardenne  
Ligue des Droits de l'Homme Charente

Ligue des Droits de l'Homme Paris 5ème/13ème  
Ligue des Droits de l'Homme Quimper  
RCI  
Tous Migrants 05  
Un Toit c'est tout 42  
+ 2 personnes n'ayant pas précisé leur identité dans leur pseudo.

## **Annexe 2 – Copie des échanges écrits du fil de discussion public**

*Ont été retirés de ce fil d'échange les indications techniques, les symboles de demande de prise de parole, et les « + » et « - » se rapportant à des propos oraux non retranscrits dans le fil.*

[17:04] Marion-Sécolène Chemin Perraudin Emmaus France : De plus voici le lien et le code d'accès au cloud.

<https://nuage.crid.asso.fr/index.php/s/cgerAbBd3aaiMKK/authenticate/showShare> Code : #SN2020egm

Et pour terminer, pour avoir les conclusions des sessions précédentes, voici le lien vers le site des EGM : <https://eg-migrations.org/Session-nationale-des-EGM-decouvrez-les-premieres-conclusions-des-echanges>

[17:10] riteamodo : La lettre dont parle Maria est en ligne sur le site des EGM : <https://eg-migrations.org/Reouverture-des-services-administratifs-interpellons-nos-prefectures>

[17:11] riteamodo : La fiche pratique également : <https://eg-migrations.org/Fiche-pratique-Accompagner-une-personne-etrangere-en-prefecture>

[17:31] Philippe R. 81 : "Déshumanisation" est plus approprié comme terme que dématérialisation ;-)

[17:31] Mare-Christine VERGIAT : Je crois qu'ils étaient près à ce que les autres départements les rejoignent

[17:33] Régine BOUCHEL : Des actions sont déjà en cours sur a dématérialisation EGM, CIMADE GISTI en normandie par exemple

[17:36] Gilbert Pedot LDH, AL Nancy M et M sud : On n'a des réunions de co-suivi avec le CD 54 pour les MNA. Mais pas avec la Préf.

[17:37] Luc Vitorge Cuisine sans frontières Grenoble : En Isère une réunion mensuelle avec le service de la Préfecture.

[17:37] OUKO, Maria : A David: oui je crois AL Toulouse, mais à vérifier!

[17:37] Philippe - Asso BANTA - Lille : Cela se faisait à la pref de Lille mais cette années cela s'est très fortement réduit. Il faut contacter le CSP à Lille

[17:37] Gilbert Pedot LDH, AL Nancy M et M sud : Notre ancien Préfet ne nous a jamais reçus. Le nouveau ne semble pas plus prêt à le faire.

[17:38] Annick VERNAY AL 33 : PAREIL EN gIRONDE ...

[17:40] Valérie Cimade Toulouse : Le problème des délais de réponse , qui s'allongent (parfois plus d'un an pour les demandes d'AES) et de plus en plus considérablement avec la situation sanitaire, nous paraît un sujet majeur ici à Toulouse

[17:41] Luc Vitorge Cuisine sans frontières Grenoble : Correction : réunion annuelle des associations avec la Préfecture

[17:44] STAMBOULI : p94 : pas de reconvoctions des personnes convoquées pendant la fermeture des services ... et contrairement à ce qui était indiqué sur le site ..

[17:46] Denis LAURENT Tous Migrants 05 : Salut Mylène,

[17:46] Laurence Fabart Cimade IDF : COMMENT SE FAIT IL QUE resf 94 ait un quota de 180 dossier s à déposer??

[17:47] Denis LAURENT Tous Migrants 05 : Toutes celles et ceux de RESF ont été reconvoqués pendant l'été

[17:47] STAMBOULI : pour RESF 94 c'est le fruit d'une mobilisation ancienne ( salut Denis..)

[17:51] Philippe R. 81 : De plus en plus les préfets se reconnaissent des prérogatives abusives, les décisions discrétionnaires, des abus impressionnants des consignes venant du ministère.

[17:51] Denis LAURENT Tous Migrants 05 : @Laurence : je ne suis pas sûr de ma réponse mais je pense que l'action des militants, syndicats enseignants, parents d'élèves, mobilisant sur les sites mêmes des lycées ont permis d'instituer cette possibilité. Cela n'empêche pas des discussions internes sur ce "passe-droit" qui a le mérite d'exister pour les migrants, bien que préserver sur le fil du rasoir

[17:55] Philippe R. 81 : La légalité ou la régularité de nombreuses procédures préfectorales sont souvent douteuses

[17:55] Gilbert Pedot LDH, AL Nancy M et M sud : C'est un vrai problème cette surenchère de demandes. Pièces manquantes sans préciser lesquelles. refus de récépissé = apprentissage impossible ou arrêté etc. Pratiques préfectorales très disparates.

[17:57] Denis LAURENT Tous Migrants 05 : Pour la Pref94 : Mise en place de l'ANEF ( administration numérique des étrangers en France) :

A terme, l'ensemble des procédures sera informatisé (dépôt et instruction des dossiers). L'essai se fait en ce moment pour les titres étudiants puis s'étendra aux autres catégories, l'AES passera en dernier (prévision : en 2022) le système étant connecté aux consulats à l'étranger, un certain nombre de documents seront déjà disponibles pour l'administration.

Les demandeurs de titre devront scanner eux-mêmes les documents demandés.

[17:57] Luc Vitorge Cuisine sans frontières Grenoble : En Isère toutes les demandes de prise de rendez-vous - Service Immigration et Intégration de la préfecture de l'Isère sont numérisés. mais souvent il n'y a aucune réponse ou les agenda sont complets

[17:59] Philippe R. 81 : Cela doit rester une option pas une obligation

[18:00] Philippe R. 81 : ++++++

[18:00] Violaine Carrère (Gisti) : <https://www.gisti.org/spip.php?article6229>

[18:00] Annie Griffon : La Préfecture a-elle obligation de répondre à des courriers postaux?

[18:01] Annie Griffon : recours gracieux

[18:01] Philippe R. 81 : Un courriel a valeur de courrier recommandé

[18:01] David Torondel : Ici dans le Finistère, la prise de rendez-vous, que ce soit pour une première demande de titre ou un renouvellement, ne peut se faire qu'en ligne. Le principal souci étant que les "agendas" sont généralement pleins, et quand par miracle un créneau se libère le délai moyen est de 5 voire 6 mois.

[18:03] Luc Vitorge Cuisine sans frontières Grenoble : Dans le Service Immigration et Intégration de la préfecture de l'Isère, 3 postes ne sont pas pourvus

[18:04] Philippe R. 81 : Le défenseur des droits est souvent efficace pour les recours contre les décisions arbitraires, les abus de pouvoir de la préfecture

[18:04] Gilbert Pedot LDH, AL Nancy M et M sud : Prises de rendez-vous saturés à Nancy. Parfois ça marche à 3 h du matin...

[18:04] OUKO, Maria : Prefecture Aisne: son excuse contre le reproche de nonaccès aux droits suite à la dématérialisation a été de proposer un rendez-vous demandé par courrier. Sauf que lorsque vous envoyez un courrier ils vous répondent par courrier de prendre rendez-vous en ligne!!!

[18:06] David Torondel : Au passage, merci et bravo pour le travail et la réalisation de la fiche pratique, très bien faite, et qui va nous être très utile pour les bénévoles accompagnants !

[18:15] COURTY Marie Renée : la plateforme OFII refuse les appels à partir de 11h30 environ et conseille de rappeler le lendemain

[18:15] Philippe R. 81 : Plus que le rendez-vous, en préfecture nous devons lutter en permanence pour le droit au respect de la personne de l'étranger en tant qu'individu, l'étranger qui entre ou séjourne en France ne doit pas être inquiété de façon intempestive ou abusive

[18:15] OUKO, Maria : Oui Violaine s'habituer aux abus est catastrophique

[18:15] Sylvie FASTI : Comment se mettre en lien avec un-e avocat-e pour la journée du 10 si on a préparé des dossiers ?

[18:16] Mare-Christine VERGIAT : oui Philippe. On l'a encore vu hier soir à paris

[18:16] Annick VERNAY AL 33 : ++++++ ET AVEC QUELS MOYENS FINANCIERS ? al 33

[18:17] COURTY Marie Renée : le message est identique le vendredi alors que la plateforme est fermée le samedi. Deux courriels au directeur de l'OFII pour dénoncer cette absurdité sont restés sans réponse

[18:17] Dominique MARGOT : remarque très importante de Violaine, il ne faut pas s'habituer et accepter l'absurdité et la perversité administrative

[18:19] GOUBIER JEAN MARC UN TOIT C'EST TOUT 42 LOIRE : comment ne pas s'habituer chaque dossier est une personne donc le pb est politique et passer à des actions puissantes pour changer de cap

[18:21] Philippe R. 81 : Marie Christine Vergiat Bravo pour « ta colère sur la façon inadmissible dont les forces de l'ordre ont évacué, en matraquant les exilés et leurs soutiens » je ne peux pas résister de mettre le lien.

[https://www.youtube.com/watch?v=uE8\\_mKr04ko&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=uE8_mKr04ko&feature=youtu.be)

[18:23] Mare-Christine VERGIAT : On avait commencé ce travail pour voir sur quelle préfecture il fallait faire des recours. Mais en dehors Ile de France, je n'ai plus rien vu

[18:26] Annick VERNAY AL 33 : problème de traduction des directives ? AL 33 et difficultés informatique OUI

[18:27] Maryvonne BLUM LDH Champagne Ardenne : Ne pas oublier le barrage de la langue dans toutes ces démarches dématérialisées !

[18:27] Laurence Fabart Cimade IDF : on conseille de faire capture d'écran du journal ds appels

[18:29] David Torondel : Désolé si j'ai zappé une info, mais existe-t-il une "fiche-pratique" sur comment déposer un référé-mesure utile pour ce type de problématique avec la Préfecture ?

[18:30] Violaine Carrère (Gisti) : @David : oui, la note en ligne fournit des modèles de référé, et la note revue et actualisée va en fournir d'autres

[18:31] Violaine Carrère (Gisti) : Lien vers modèle de référé MU : [https://www.gisti.org/IMG/doc/modele\\_refere\\_mu\\_-\\_rdv\\_prefecture.doc](https://www.gisti.org/IMG/doc/modele_refere_mu_-_rdv_prefecture.doc)

[18:33] David Torondel : Super, merci Violaine, je n'avais pas été lire assez bas la note, en effet.

[18:33] BAILLY MICHELLE : je reviens à mon intervention relative à l'augmentation des refus de renouvellement des titre de séjour dans le 90 qui mettent les demandeurs dans l'impossibilité de travailler. Est ce pareil dans d'autres départements,? Michelle LDH 90

[18:33] Valérie Rosier AL Sud Drôme Nord Vaucluse : on réfléchit à un outil de communication... Une sorte de journal de bord où chacun peut écrire avec des rubriques

[18:33] Violaine Carrère (Gisti) : Tu expliquerais, Valérie ?

[18:34] Valérie Rosier AL Sud Drôme Nord Vaucluse : je ne suis pas très calée là-dessus mais quelqu'un d'autre ?

[18:34] Valérie Rosier AL Sud Drôme Nord Vaucluse : non aujourd'hui maintenant

[18:34] Gilbert Pedot LDH, AL Nancy M et M sud : A Nancy, le passeport ne suffit plus. Il faut prouver son identité en plus en fournissant d'autres pièces.

[18:35] STAMBOULI : les questions ne sont pas techniques ont ils décidé de suspendre les AES salariés ? empêché les renouvellements ?

[18:36] Laurence Fabart Cimade IDF : il faudrait pouvoir envoyer des infos au groupe chantier sans en être un membre permanent

[18:36] Valérie Rosier AL Sud Drôme Nord Vaucluse : un blog ?



- [18:36] Mare-Christine VERGIAT : Merci PHilippe, je n'avais pas vu ton message
- [18:38] Denis LAURENT Tous Migrants 05 : sur le passeport je ferai circuler la réponse que j'attends de la pref94 à un courrier fait en réaction à l'exigence d'obtention pour prouver la nationalité. Courrier avec annexe du DDD n°2020-016
- [18:38] OUKO, Maria : Laurence: moi je suis pour une souplesse totale en ce qui concerne la réception d'information. Pour la prise de décisions, il faudrait faire partie du groupe chantier
- [18:40] Laurence Fabart Cimade IDF : merci
- [18:41] Mare-Christine VERGIAT : Mais quand on fait un outil on le diffuse sur la liste relais il faudrait peut être trouvé une adresse que serait juste pour diffusion des nouvelles infos "techniques
- [18:46] David Torondel : Est-ce que certaines villes ont aussi tester de passer par une pression "médiatique", juste avec la presse locale ? Ici à Quimper nous l'avons fait pour dénoncer les queues à la Pref, et ça a plutôt bien marché, la Pref n'a pas aimé les photos dans la presse locale, et a ouvert des guichets.
- [18:47] David Torondel : <https://www.letelegramme.fr/finistere/quimper/la-ldh-deploire-une-attente-dans-des-conditions-indignes-a-la-prefecture-18-08-2020-12600179.php>
- [18:47] riteamodo : Pour rejoindre le groupe chantier , envoyez un mail à [coordination@eg-migrations.org](mailto:coordination@eg-migrations.org)
- [18:48] Marion-Sécolène Chemin Perraudin Emmaus France : ouij 'allais le dire :)
- [18:49] Mare-Christine VERGIAT : @David sauf erreur de ma part c'est ce qui a été fait dans le 93 et peut être même ile de France
- [18:49] Mare-Christine VERGIAT : J'appellerai cela opération coup de poing et surement plus facile dans les régions autre qu'ile de France
- [18:50] David Torondel : oui, ce type d'action avec la presse locale est plus adaptée pour les petites villes.
- [18:52] Michel-Yves Billotte AMiC : idem sur Montpellier où les expulsions de squats se sont enchainés sans véritable relogement
- [18:52] OUKO, Maria : Voilà. Il faudra recentrer les problématiques à envisager
- [18:53] Marguerite Rollinde : Da,s le 03 zr à Sr Denis, en particulier, il y a eu bcp d'actions vers la pref, couvertes par les presses locales, mais ralentissement aujourd'hui
- [18:54] Marguerite Rollinde : je voulaus dire le 93
- [18:54] Mare-Christine VERGIAT : ils sont en train de faire cela ce qui est un comble avec les mineurs relocalisés depuis Lesbos (démminorisation)
- [18:54] Annick VERNAY AL 33 : j intervenais pour dire la difficulté de dialogues avec la préfète
- [18:54] Annick VERNAY AL 33 : comment l'aborder
- [18:56] Mare-Christine VERGIAT : @ Claudia tu parles du projet dit séparatisme
- [18:57] Mare-Christine VERGIAT : notamment sur l'obligation de ficher les mineurs
- [18:57] OUKO, Maria : Le besoin de trouver des outils pout visibiliser la lutte